

La censure dans le doublage des chansons de dessins animés: interdiction ou bénédiction?**Censorship in the Dubbing of Cartoon's Songs: Restriction or Benediction?****Soumia MOSTEFA**Université Ahmed Ben-Bella (Algérie), soumia.most@gmail.com**Soumission :** 01/11/2024**Acceptation :** 02/12/2024**Publication :** 17/12/2024**Résumé:**

Dans la présente étude, nous procédons à l'examen des facteurs et des rôles catalyseurs impliqués dans la censure exercée dans le doublage des chansons de dessins animés. Tout en nous penchant sur les différentes formes de cette dernière, illustrées par des analyses de doublage de chansons de dessins animés japonais et américains, nous proposons des méthodes qui peuvent permettre de surmonter les conséquences de la censure. Notre étude a pour objectif de répondre aux interrogations suivantes : La censure peut-elle engendrer une autre œuvre artistique dont l'impact se révèle positif sur la nouvelle audience ? La censure est-elle une interdiction ou une forme d'adaptation ?

Mots-clés : Doublage; Censure; Traduction audiovisuelle ; Dessins animés ; Chansons

Abstract:

This study explores the factors and the roles that encourage censorship in dubbing cartoon's songs as well as its types. It also demonstrates an analysis of dubbed cartoon's songs produced by both the U.S.A, and Japan. Moreover, it proposes solutions to overcome the problems that censorship entails. Our study seeks answers to the following inquiries: Can censorship create another artistic work that has a positive impact on a new audience? Is censorship considered a prohibition, or is it an adaptation?

Keywords: Audiovisual Translation; Censorship; Dubbing; Cartoons; Songs

1. INTRODUCTION

Dans le domaine de la traduction audiovisuelle, la censure est, de manière générale, négativement perçue, car considérée comme une entrave à la liberté d'expression, une diffamation de la version originale et une dénaturation du sens artistique. Elle peut susciter une réaction négative chez les producteurs et les artistes, qui, de par l'intension et la vision esthétique investis dans chaque œuvre, aspirent à partager leurs créations et leurs idées avec le monde.

D'un point de vue historique, force est de constater que la censure a été un instrument, qui a servi à contrôler la conscience collective et réduire au silence les oppositions. En 399 avant J.-C., Socrate fut l'un des premiers à subir la censure pour avoir admis des divinités non orthodoxes. (Al-Sharqi, 2015, p. 3) Cependant, on retrouve manifestement des œuvres dont l'expression distord la réalité et provoque intentionnellement la dissension en diffusant ainsi des idées à des fins de manipulation du public, en particulier des enfants qu'on considère comme les spectateurs les plus aisément influençables.

Il se trouve que les enfants ont tendance à s'intéresser aux produits audiovisuels qui leur sont destinés, tels que les dessins animés, les chansons et autres programmes média pour enfants. Si nous prenons les chansons comme exemple caractéristique d'œuvres artistiques, l'adaptation d'une œuvre dans une autre langue suppose que traducteur-adaptateur doivent recomposer une œuvre artistique nouvelle à l'attention d'un public différent.

De ce fait, nous posons les interrogations suivantes :

La censure a-t-elle la capacité d'engendrer une autre œuvre artistique, qui a un impact positif sur la nouvelle audience ?

La censure est-elle une interdiction ou une adaptation, en particulier quand elle concerne les enfants ?

Méthodologie :

Notre étude se concentrera sur les bénéfices et les inconvénients de la censure, ainsi que sur la créativité dans le doublage des chansons de dessins animés. Au cours de notre recherche, nous avons avancé deux hypothèses :

Hypothèse 1 : La censure entrave la créativité.

Hypothèse 2 : La censure encourage la créativité.

2. La censure

Tout d'abord, il convient d'apporter une définition claire au terme 'censure.' Le dictionnaire *Larousse* définit le verbe 'censurer' comme « Interdire tout ou partie d'une communication destinée au public ». À savoir que l'exercice de la censure dans les médias est motivé par des raisons politiques, sociales, religieuses ou idéologiques, mis en œuvre dans différents contextes à travers le monde, depuis son origine remontant à 449 avant J.-C, à Rome. (Al-Sharqi, 2015, p. 3)

Ainsi, une étude menée par Smith N. Mehta et Eedan R. Amit-Danhi sur la censure en Inde, affirme que la censure est une pratique largement répandue dans les pays asiatiques, tels que le Bangladesh, l'Inde, le Sri Lanka, le Pakistan, l'Arabie Saoudite, la Russie, la Chine et même la Turquie. Les dirigeants de ces pays ont tendance à limiter certaines productions dans leur pays, notamment sur les plateformes les plus connues, comme Facebook, Youtube, Amazon Prime et Netflix. (Amit-Danhi, 2024, pp. 4-6)

De plus, des contenus provenant des plateformes mentionnées précédemment ont déjà été censurés dans leur pays d'origine par le gouvernement des États-Unis. Comme pour le cas de Biden lorsqu'il a sollicité la censure de certaines informations sur Meta. Fait confirmer par Nick Clegg, président des Affaires générales et ancien député du Royaume-Uni en déclarant : "Just got off [an] hour long call with [Senior Advisor to President Biden] Andy Slavitt... [H]e was outraged – not too strong of a word to describe his reaction – that we did not remove this post... I countered that removing content like that would represent a significant incursion into traditional boundaries of free expression in the US but he replied that the post was directly comparing Covid vaccines to asbestos poisoning in a way which demonstrably inhibits confidence in Covid vaccines amongst those the Biden Administration is trying to reach." (House of representative judiciary committee, 2024). [Je viens de terminer un appel d'une heure avec [Conseiller du président Biden] Andy Slavitt. Il a été indigné – ce n'est pas un mot trop fort pour décrire sa réaction – que nous n'ayons pas supprimé cette publication... J'ai rétorqué que la suppression de ce type de contenu représenterait une incursion importante dans les limites traditionnelles de la liberté d'expression aux États-Unis, mais il a répondu que la publication comparait directement les vaccins Covid à l'empoisonnement à l'amiante d'une manière qui inhibe manifestement la confiance dans les vaccins Covid parmi ceux que l'administration Biden essaie d'atteindre. (Traduction).]

Destiné à Meta (société mère de Facebook), Alphabet (société mère de Youtube) et Amazon, ce rapport vise à instaurer une censure des livres, des vidéos et des publications en ligne sur demande de l'administration Biden. Ces plateformes ont, par conséquent, modifié leur politique à la fin de l'année 2021 (comité, 2024). Cela signifie que même les contenus, qui ont subi des restrictions au moyen de la censure dans les pays asiatiques, l'ont d'abord été dans leur pays d'origine, autrement dit les États-Unis.

D'après Farouk Khelil Cherfi et Saida Kohil, il serait possible de distinguer trois catégories de censures différentes : La première, dite Préventive, est mise en œuvre avant même l'apparition des productions. La seconde, dite Punitiv, s'appliquent aux œuvres lors de leurs diffusions. Enfin, il y a l'Autocensure qui, comme son appellation l'indique, a pour particularité d'être pratiquée par le traducteur-adaptateur lui-même. (Khelil Cherifi Farouk, 2022, pp. 67-68)

3. Le doublage

Les chansons qui accompagnent les dessins animés sont devenues sujettes à une attention bien particulière, parce qu'il arrive qu'elles suscitent la controverse. En effet, ces chansons portent en elles le risque de contenir des éléments, qui pourraient contrevenir aux normes et aux valeurs auxquelles l'enfant devrait adhérer.

À l'instar de la traduction, les disparités socioculturelles entre les pays producteurs de dessins animés et les pays importateurs représentent un aspect prépondérant, qui restreint certaines libertés d'expression et favorise la censure.

Quant à la définition du doublage en lui-même, c'est un mode de traduction audiovisuelle, qui consiste dans la synchronisation labiale ou temporelle selon Yves Gambier (Gambier, 2002, p. 200). Tandis que selon Chaume, la synchronisation, élément essentiel du doublage, revient à faire concorder des mouvements articulaires et labiaux avec le texte cible en prenant en compte les énoncés et les pauses. D'ailleurs, il classe la synchronisation en trois types : Labiale, Kinésique et Isochronique. (Chaume, 2004, p. 35) Du reste, la définition du doublage donnée par Luis Pérez González rejoint celle d'Yves Gambier : "Dubbing involves the replacement of the original speech by a voice track which attempts to follow as closely possible the timing, phrasing and lip movement of the original dialogue" (Pérez-González, 2009, p. 31). [Le doublage implique le remplacement du discours original par une piste vocale qui vise à suivre le timing, les phrases et les mouvements des lèvres du dialogue original (Traduction).]

Cependant, le doublage est soumis à des contraintes à la fois d'ordre technique et linguistique. Et parce que ces dernières sont constamment exercées dans diverses optiques (politiques, culturelles ou autres), les entraves apposées au doublage sont perçues comme les plus difficiles à surmonter. Toutefois, elles peuvent aussi être perçues comme une forme de domestication. Ce phénomène est bien représenté dans diverses chaînes spécialisées pour enfants, telles que la chaîne télévisée arabe Spacetoon. (Mohammedi, 2023, p. 188) « La censure est aujourd'hui dans nos sociétés, une notion floue ou du moins elle tend à être utilisée pour signifier diverses réalités. Elle est synonyme d'interdiction mais rejoint aussi les entraves du marché, tel qu'il se développe actuellement » (Gambier, 2002, p. 206).

La censure est employée non seulement pour des motifs idéologiques dans le doublage des chansons de dessins animés, mais aussi pour garantir le respect des droits de l'enfant et de son éducation, tout en le protégeant de trouble d'ordre psychologique, identitaire ou social. En écoutant et en répétant ces chansons, les enfants sont à fortiori influencés par leur contenu et se comporteront en fonction de ce qu'ils auront appris. Cela nécessite de prendre en considération la censure, bien que celle-ci soit souvent perçue comme un obstacle à la liberté d'expression.

Une autre difficulté dans le doublage se manifeste lorsque la catégorie d'âge du public concerné par la chanson de dessin animé doublée est différente de celle du public prévu pour la chanson originale. Nous en voulons pour exemple représentatif le

cas des ‘Animés’ (dessins animés japonais) qu’on retrouve sous plusieurs catégories : les Kodomo (destinés aux enfants) tel que Hamtaro, les Shonen comme Naruto (destinés aux adolescents) et les Seinen (destinés aux adultes). La nature des chansons varie en fonction de la catégorie, de telle sorte que celles pour enfants comportent des clips et des paroles adaptés au plus jeune public, tandis que celles pour adolescents se permettent de contenir des paroles ou des scènes de violence. Enfin, les chansons prévues pour un public adulte peuvent toutefois inclure des scènes érotiques et/ou très violentes, à l’instar du dessin animé Mirai Nikki.

Ainsi, certaines chansons de dessins animés ont subi des modifications radicales dans leur édition française. Une série complète d’un animé peut, par exemple, comporter plus de vingt-six génériques. Dans les années 1970-1990, leurs versions françaises ne comprenaient qu’une seule chanson pour une série complète et incluaient des paroles provenant de la culture française ainsi qu’un style musical spécifiquement français. En d’autres termes, les chansons ont été adaptées et non censurées, car la culture originale a été complètement remplacée par la culture française, où l’on a choisi la technique de domestication, ainsi que le précise Lawrence Venuti: “Through domestication, we adapt the text according to its future readers, culture, society, norms, and power relations” (Venuti, 1995, p. 116). [A travers la domestication, nous adaptons le texte selon ses futurs lecteurs, culture, société, normes et les relations du pouvoir (Traduction).]

Ces dernières années, cependant, les chansons de dessins animés ne sont plus doublées et sont laissées dans leurs versions originales ; Delia Chiaro le confirme: “In the case of dubbing, the songs are often translated and sung in the target language, but they are just as often left in the original, subtitled or left untranslated. The latter is especially typical of Japanese cartoons in which audiences suddenly hear a song in Japanese when the rest of the audio is dubbed in another language” (Chiaro, 2008, p. 25). [Dans le cas de doublage, les chansons sont souvent traduites et chantées dans la langue cible, mais elles sont aussi souvent laissées dans leurs langues originales, sous-titrées ou non traduites. Ce dernier cas est particulièrement typique des dessins animés japonais, où le public entend soudainement une chanson en japonais alors que le reste de l’audio est doublé dans une autre langue. (Traduction)]

Selon la délibération n° 2010-57 du 14 décembre 2010 relative à la protection du jeune public, à la déontologie et à l’accessibilité des programmes sur les services de médias audiovisuels, le Conseil Supérieur de l’Audiovisuel (CSA) incite à l’affichage de pictogrammes informatifs sur les programmes audiovisuels et à les classer selon l’âge du public comme moyen de protéger les enfants. À titre d’exemple, -10 pour un programme susceptible de choquer les enfants ou -12 pour un programme susceptible de contenir une scène de violence physique ou psychologique. Les dessins animés doublés en langue française sont évidemment aussi concernés.

Cependant, on peut retrouver certaines chaînes, qui n’appliquent toujours pas les recommandations, et qui ne classent donc pas ces dessins animés en fonction de

l'âge des spectateurs et ne présentent aucun pictogramme, alors que tous des enfants ont la possibilité d'accéder à l'entièreté de leur contenu. Par ailleurs, l'enfant à tendance à retenir les chansons des dessins animés, inlassablement répétées au fil des épisodes. Si on prend pour exemple le clip de la chanson du dessin animé japonais Peacemaker Korugane, elle contient des scènes montrant un sabre taché du sang et des bagarres très violentes.

À cet effet, l'UNESCO a publié un article sur l'impact de la télévision éducative sur les jeunes enfants, après avoir mené des études et établi une corrélation entre les dessins animés antisociaux et le comportement agressif de l'enfant, qui devient à son tour antisocial : « On a estimé que les enfants s'étaient montrés plus agressifs après avoir regardé des émissions antisociales telles que Batman » (Holtzman, 1981, p. 7). Dans la même optique, la censure des produits audiovisuels destinés aux enfants a été imposée par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel français (CSA) conformément à l'article 15 de la loi du 30 septembre 1986 sur la liberté de communication : « Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel veille à la protection de l'enfance et de l'adolescence...Il veille à ce que des programmes susceptibles de nuire à l'épanouissement physique, mental ou moral des mineurs... »

En outre, en tant qu'organisme des Nations Unies, l'UNICEF est activement engagé dans la protection de l'identité et des valeurs culturelles de l'enfant. L'article 29 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant proscrit d'inculquer des idées racistes et violentes aux enfants : « Inculquer à l'enfant le respect de ses parents, son identité, sa langue et ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne ». En France, l'article 1 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication restreint la liberté d'expression lorsque celle-ci porte atteinte au respect de la dignité de la personne humaine :

L'exercice de cette liberté ne peut être limité que dans la mesure requise, d'une part, par le respect de la dignité de la personne humaine, de la liberté et de la propriété d'autrui, du caractère pluraliste de l'expression des courants de pensée et d'opinion et, d'autre part, par la protection de l'enfance et de l'adolescence... (Légifrance, 2024)

Selon la théoricienne finlandaise Justa Holz-Mänttari, il existe toute une série de rôles, qui influencent le texte cible (Holz-Manttari, 1984, p. 26). Nous proposons d'appliquer cette théorie au sujet de la censure des chansons de dessins animés.

Les acteurs répertoriés dans la théorie de Holz-Mänttari sont enclins à faire usage de censure lors du doublage des chansons de dessins animés.

À commencer par « l'Initiateur » qui est client de la censure. Dans notre cas incarné par les chaînes télévisées. Toutes les chaînes sont censées cibler un public particulier, tandis que certaines peuvent présenter des tendances religieuses, comme

c'est le cas de la chaîne saoudienne Simsim, qui diffuse des programmes pour enfants à caractère islamique, où les chansons des dessins animés sont doublées en arabe avec des paroles religieuses.

Vient ensuite « le Producteur du texte cible ». La théoricienne parle aussi de « Traducteur », mais dans notre cas d'application, il s'agit du producteur du texte cible, plus précisément du studio de doublage. Selon Nida, chaque traducteur possède sa propre idéologie, ce qui signifie que le traducteur ne peut pas éviter d'être impliqué personnellement : “No translator can avoid of certain degree of personal involvement in his work” (Nida, 1964, p. 154). [Aucun traducteur ne peut éviter un certain degré d'implication personnelle dans son travail (Traduction).]

Les éléments qui peuvent porter atteinte aux valeurs idéologiques du traducteur ou des autres professionnels du doublage peuvent être censurés, comme c'est le cas pour le studio de doublage arabe Venus Center qui a censuré tout ce qu'il considérait comme indécent dans des dessins animés, tels que Détective Conan. Quant à la musique du dessin animé, le studio ne ménage aucun effort afin de rendre le programme doublé plus crédible après la censure en recourant à diverses techniques, y compris la technologie.

4. Cas pratique : la créativité dans le doublage de dessins animés

4.1 Méthodologie

Réalisée en deux parties, notre étude se consacre dans un premier lieu à la censure dans le doublage des chansons de dessins animés, puis se penche en second lieu sur le sujet des scènes censurées dans le doublage.

Nous avons choisi de tenter de comprendre les motifs et les méthodes employées pendant la censure en analysant plusieurs exemples de dessins animés japonais et américains, ainsi que leur doublage en français et en arabe.

Exemple 1 : La chanson de Arabian Night du dessin animé Aladdin

Tableau 1. Paroles censurées dans la chanson de Arabian Nights

Version originale non censurée	La version originale censurée
Where they cut off your ear if they don't like your face It's barbaric but hey it's home (Où les gens te coupent les oreilles s'ils n'aiment pas ta tête c'est barbare mais c'est chez soi)	Where it's flat and immense and the heat is intense. (Là où il est plat et immense et la chaleur est intense)

Loin d'être un cas isolé, la chanson Arabian Night du dessin animé Aladdin où un personnage décrit la culture arabe comme étant barbare, il existe d'autres exemples de chansons de dessin animés présentant un caractère irrévérencieux.

Dans la version originale non censurée du film, les producteurs ont fait montre d'un manque de respect envers les Arabes en tant que peuple en le traitant de non civilisé. Ce qui peut être considéré comme vecteur potentiel de racisme. Alors que

dans certains pays, des enfants originaires de différentes ethnies cohabitent, chacun a le droit de préserver et de mettre en valeur ses origines. D'ailleurs, La loi 30 de La Convention relative aux Droits de l'Enfant de l'Unicef stipule que : « Chaque enfant a le droit de parler sa propre langue, et de pratiquer sa propre culture et sa propre religion, même si la plupart des personnes du pays dans lequel il vit ont une langue, une culture ou une religion différente. ». Conserver de telles paroles dans une chanson de dessins animés qui est principalement regardée par des enfants, constitue de fait une atteinte aux droits humains.

Il a donc été élaboré une autre version avec des paroles moins offensantes, tout en maintenant les mêmes scènes.

Dans le doublage arabe, le refrain "Arabian Nights" a été remplacé par " وإيانا علاء الدين" (Wayâna Aladdin), afin de dissimuler le fait que l'intrigue du dessin animé se déroule dans un pays arabe, et ainsi d'éviter de l'affirmer explicitement. Les choix qui peuvent être pris dans la représentation de certains pays à travers des programmes pour enfants peuvent en réalité encren des préjugés chez le jeune public. D'où l'omission volontaire de l'expression "Arabian Nights" dans la version arabe. Ainsi, on évite à l'enfant le risque de se construire une image erronée et déformée de sa culture et de son pays.

Exemple 2 : La chanson Schnitzelbank du dessin animé Animaniacs

La même défiance à l'égard de cette loi est constatée dans Animaniacs et leur chanson intitulée international *Friendship song*, qui parodie la chanson populaire Schnitzelbank chantée par un enseignant et les frères Warners des Animaniacs, où apparaît un enseignant portant un sous-vêtement blanc à cœurs rouges.

Tableau 2. La censure des paroles de la chanson Schnitzelbank

Version originale	La version doublée en français
Ist das underwear from France? (Est-ce que c'est un sous vêtement de France)	Ja, das ist ein short fripon

Pour le contexte, Schnitzelbank est une chanson populaire allemande américaine du début des années 1900, écrite dans le but d'enseigner la langue allemande de manière amusante et drôle. C'est déjà dans l'un des épisodes de la série animée américaine Animaniacs que cette chanson a été évoquée comme une parodie de la chanson originale Schnitzelbank. Dans la version originale du dessin animé, on retrouve également une parodie de la mode en France avec le slogan « underwear from France », sous-entendu qu'en France il est à la mode de porter des sous-vêtements blancs avec des petits cœurs rouges. Par conséquent, dans le doublage français, le terme « sous-vêtements de France » a été changé en « short fripon » comme pied de nez à la chanson. De la sorte, la tournure humoristique du doublage de ce passage évite le risque de transmettre aux petits français une image dégradante de leur pays.

Exemple 3: La chanson 'I'll Make A Man out of You' du dessin animé Mulan

Tableau 3. La censure des mots sexistes dans la version canadienne

La version originale	La traduction	La version française	La version canadienne
Did they send me daughters when I asked for sons	M'ont-ils envoyé des filles alors que j'ai demandé des garçons	M'ont-ils donné leur fils je n'en vois pas un	« Je ne veux pas d'écolières pour défendre nos terres

En ce qui concerne le sexisme, il est possible d'en déceler dans certaines chansons de dessins animés avec des passages dévalorisants pour la gente féminine, comme dans la chanson "Je vais faire un homme de toi" où des hommes chétifs et impuissants apparaissent, incapables de faire des exercices physiques. Leur chef leur lance alors: "Did they send me daughters when I asked for sons?"[« M'ont-ils envoyé des filles alors que j'ai demandé des garçons? »]

D'un autre côté, la dimension sexiste a été atténuée dans la version canadienne avec le passage : « Je ne veux pas d'écolières pour défendre nos terres », où la condition physique des hommes chétifs est comparée à celle des petites écolières plutôt qu'à celle des filles, qui sont dénigrées dans la version originale et jugées faibles. Un stéréotype qui pourrait influencer négativement le comportement et la perception des enfants envers les filles et les femmes.

Exemple 4 : la chanson populaire japonaise 'Teru-teru-bōzu' dans le

dessin animé japonais Aka-chan to Boku doublé en arabe par أنا وأخي
(ana wa akhi)

Tableau 4. La censure d'une chanson populaire japonaise Teru-teru-bōzu

Version originale	Version arabe
Teru-teru-bōzu, teru bōzu Ashita tenki ni shite o-kure (Fais que demain soit une journée ensoleillée)	عصفور فوق الشجرة أقبل يبحث عن ثمرة

Dans le cas du dessin animé Aka-chan to Boku, il y a une scène de deux garçons, qui regardent des poupées pendues dans un arbre en chantant une comptine populaire japonaise appelée Teru-teru-bōzu qui est une prière à la poupée artisanale pour avoir du beau temps. Cette chanson a en fait été complètement censurée dans sa version arabe et remplacée par une chanson très répandue à l'époque du doublage de ce dessin animé, qui s'appelle عصفور فوق الشجرة, puisque les enfants issus de la culture arabe sont étrangers à cette tradition.

La comptine Teru-teru-bōzu est sans une forte référence culturelle japonaise. Les références culturelles sont inévitables dans les produits audiovisuels, qu'elle soit sous forme de termes, de noms propres, des chansons, de légende,...etc. ((Mostefa, 2018, p. 507).

Exemple 5 : La chanson *Eggs* du dessin animé *Land before time* doublé en français par Le Petit Dinosaur et la Vallée des Merveilles et en arabe vers الأرض ما قبل التاريخ

Tableau 5. Censurer les paroles qui incitent à l'homosexualité

Version originale	Version française	Version arabe
- I'll borrow, I'll beg, I'll even kiss you (Je prêterai, je supplierai, je vais même t'embrasser)	- Je t'appellerai, je te supplierai et même t'embrasser	- لن أخجل قد أتوسل أو قد أبيعك مقابل سلة ملأى بالبيض
- kiss me ? (m'embrasser ?)	- M'embrasser ?	

La chanson *Eggs* du dessin animé *Land Before Time* a également subi une censure, avec une partie où le dinosaure *Ozzy* tente de persuader son ami *Strut* de manger des œufs en lui disant qu'il peut l'embrasser pour obtenir ce qu'il souhaite.

Dans la version française, le sens n'a pas été modifié et le mot "embrasser" n'a pas été censuré. En revanche, dans la version arabe, contrairement à presque toutes les autres paroles qui ont été conservées, on a complètement supprimé la partie considérée comme incitatrice à l'homosexualité, qui est désapprouvée dans la culture arabo-musulmane.

4.2 Analyse de la censure dans le doublage des scènes des dessins animés

Il est possible de supprimer et même de modifier les images ou les scènes en utilisant différentes techniques. On utilise fréquemment la modification des images, comme dans le dessin animé *Détective Conan*, où les femmes portent des mini jupes dans la version originale, tandis que le style vestimentaire a été altéré dans la version arabe avec l'ajout de colons de la même couleur que les jupes. Ce genre de modifications peut également être effectué en figeant l'image ou en intégrant des images provenant d'autres scènes, comme dans la chanson *Ballad of Magellan* du dessin animé *Animaniacs* où le clip musical contient plusieurs images figées. Or, la suppression des scènes est beaucoup plus fréquente dans les chansons que la modification des images.

Exemple 1 : Censurer le Sushi en le remplaçant par un Sandwich dans le dessin animé Pokémon

Fig.1. Comparaison entre la version japonaise et américaine



On peut observer dans cet exemple (figure 1) que la version américaine a censuré la scène où Ash Ketchum attrape un sushi en le substituant par un sandwich. Le choix du sandwich a été fait pour l'adapter à la culture des enfants américains.

Dans la version originale, Ash Ketchum essaie de capturer un sushi, un plat emblématique et très populaire au Japon. Toutefois, dans la version américaine, le sushi a été substitué par un sandwich, afin de rendre l'animation plus accessible et familière à l'audience américaine. Il convient de souligner que le sushi, même s'il est l'un des plats les plus appréciés au Japon, est aussi très répandu aux États-Unis. Cette modification démontre que la version américaine vise à faire la promotion d'éléments de la culture et des aliments populaires dans le pays, tout en négligeant une autre culture.

Exemple 2: Censurer l'image de mini jupes dans le dessin animé One Piece

Fig.2. Version originale



Fig.3. Version doublée



Des images avec des représentations de mini-jupes et de décolletés dans le dessin animé One Piece ont été modifiées dans la version arabe par la maison de doublage Venus (figure 3). Aux yeux de la maison de doublage et de l'audience arabo-musulmane, ces tenues sont indécentes. Ainsi, afin de préserver l'identité et les valeurs de cette audience, les modifications ont été apportées de manière créative et discrète (figure 4).

Exemple 3 : la scène de la crémation de la sœur par son grand frère dans le dessin animé japonais Le Tombeau de Lucioles

Fig.4. La crémation de la sœur



Dans le film d'animation japonais *Le Tombeau des Lucioles*, à la suite du bombardement du Japon en 1945, lorsque la petite sœur Setsuko succombe à la faim, son frère Seita procède à sa crémation. Bien que la crémation soit une pratique culturelle courante dans plusieurs pays asiatiques, elle reste souvent incomprise par un public habitué aux enterrements plutôt qu'à cette méthode funéraire.

Les différences culturelles peuvent effectivement heurter la sensibilité des enfants, étant donné qu'à leur âge, ils ne sont tout bonnement pas aptes à tout appréhender. Autant dire que certaines pratiques culturelles décidément familières pour un public précis peuvent a contrario s'avérer choquantes et néfastes pour les autres publics issus d'autres ères culturelles. Ce concept est idéalement illustré dans le film d'animation japonais, *le tombeau de luciole*, lorsque le petit frère brûle la dépouille de sa sœur après son décès (figure 5). Si cette pratique est tout à fait normale dans la culture japonaise, elle peut potentiellement perturber sinon effrayer les enfants d'autres pays.

5. Conclusion

En résumé, il est indéniable que la censure dans les dessins animés restreint la liberté d'expression de l'auteur, ce qui est inévitable par le biais du doublage. De nombreux éléments contribuent à la censure, comme le respect des droits de l'enfant et l'idéologie des pays producteurs et consommateurs. Il est crucial que les studios de doublage recourent à des méthodes créatives pour rendre la censure moins évidente pour le nouveau public. Les chansons de dessins animés peuvent en effet être modifiées ou substituées sans l'intervention d'une autorité extérieure, mais plutôt comme une forme d'adaptation, à l'instar des comptines populaires.

Dans cette étude, nous avons constaté que la censure des chansons ne se limite pas à une simple modification ou suppression, mais elle requiert des méthodes spécifiques telles que la synchronisation labiale, le respect du rythme de la chanson et la cohérence des paroles modifiées avec l'image et la scène. En outre, il est important que la modification de l'image passe inaperçue pour la nouvelle audience.

Enfin, il est vrai que la censure des chansons des dessins animés peut entraver la compréhension complète de la réalité et même créer de la confusion. Mais c'est le prix à payer pour préserver nos enfants des scènes audiovisuelles, qui peuvent nuire à leur développement psychologique.

6. Références

- Al-Sharqi, I. S. (2015). "Media Censorship: Freedom versus Responsibility." *Journal of Law and Conflict Resolution*, 2-16.
- Amit-Danhi, S. N. (2024). "The Road to Censorship: The Case of Digital." *International Journal Of Cultural Policy*, 4-6.
- Chaume, Frédéric. (2004). *Synchronization in Dubbing*. Dans Pilar Orero, *Topics in audiovisual translation*. Bercelesona: John Benjamins Publishing Company.
- Chiaro, Delia. (2008). *Issues in Audiovisual Translation*. Dans J. Munday, *The Routledge Companion in Translation Studies*. New york: Routledge.
- Gambier, Y. (2004). "La traduction audiovisuelle : Un genre en expansion." *Meta*, 5.
- - -. (2002). "Les censures dans la traduction audiovisuelle". *Meta*, 203.
- Holtzman, W. H.-L. (1981). "L'impact de la télévision éducative sur les jeunes enfants." *Etudes et documents d'éducation*. Nouvelle série, 40, 7.
- Holz-Manttari, Justa. (1984). *Translational Action: Theory and Method*. Helsinki: Suomalainen Tiedeakatemia.
- House of Representative Judiciary committee. (2024). *THE CENSORSHIP-INDUSTRIAL COMPLEX: HOW TOP BIDEN WHITE HOUSE*. Récupérer de: <https://judiciary.house.gov/sites/evo-subsites/republicans-judiciary.house.gov/files/evo-media-document/Biden-WH-Censorship-Report-final.pdf> (10/09/2024)
- Khelil,F & Kohil. S. (2022). "Ideological Manipulation as a Censorship Mechanism." *In Translation*, 9, 67-68.
- Legifrance.(2024) .Loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication récupérer de: <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT0000000512205> (20/09/2024)
- Mohammedi,L. (2023). "The Impact of Foreignized Dubbing on Algerian Children's Reception of Cartoons." *In Translation*,02, 188.
- Mostefa, Soumia & Belkacemi, Hafida. (2018). *La traduction audiovisuelle et la diatopie: le doublage des series turques en dialectes arabes*. Dans Pino Valero Cuadra, Analía Cuadrado Rey et Paola Carrión González, *Nuevas tendencias en traducción: Fraseología, Interpretación, TAV y sus didácticas* (p.507). Berlin :Peter Lang
- Nida, Eugene. (1964). *Toward a Science of Translating*. Leiden: e.j Brill.
- Pérez-González, Luis. (2009). *Routledge Encyclopedia of Translation Studies*. New York: Routledge.
- Venuti, Lawrence. (1995). *The Invisibility of the Translator*. New York: Routledge.

7. Annexe des dessins animés:

Gosho Aoyama, Detective Conan, (1996- en cours)

Kunihiko Yuyama, Pokemon, (1997- en cours)

Naota Hosada, Mirai Nikki (2011-2012)

Don Bluth, The Land Before Time, Amblin Entertainment & Sullivan Bluth Studios (1998)

John Musker, Aladdin, Walt Disney (1992)

Steven Spielberg, Animaniacs, Warner Bros Animation, (1993-1998)

Tony Bancroft & Barry cook, Mulan, Walt Disney (1998)

Isao Takahata, Le tombeau des lucioles, Studio Ghibli (1988)

Eiichirō Oda, One Piece, Toei Animation (1999- en cours)

Sukehiro Tomita, Aka-chan To Boku, Studio Pierro (1996 – 1997)